

Conclusion

CHAPITRE 11 : LE FEU : UNE ARDEUR QUI STIMULE LA REFLEXION

S.P.Q.R. incendio consumptum restituit

Depuis la nuit des temps, le feu ne respecte rien. Comme l'attestent d'innombrables exemples historiques, il peut sévir en état de guerre comme en période de paix, par accident ou par un acte criminel. Aucun édifice n'est entièrement à l'abri, que son architecture soit puissante ou misérable, sacrée ou profane, publique ou privée. Si des technologies sophistiquées d'alarme et de protection existent aujourd'hui, elles ne sont pas toujours en place, ni dans les monuments historiques, ni même dans les immeubles abritant d'autres biens culturels. Il suffit de rappeler le sinistre qui ravagea le toit de la gare de Lausanne en 1994, ou une maison historique en vieille ville de Berne en janvier 1997 (277), celui qui consuma 300'000 ouvrages de la bibliothèque inter-universitaire de Lyon en juin 1999, ou encore, en décembre 2002, tout un quartier d'habitations dans le noyau historique d'Edimbourg, classé patrimoine mondial par l'UNESCO.

Plus près de nous et «en plus modeste, évidemment», comme dirait Jean Villars Gilles à propos de «La Venoge», l'incendie volontaire de la chaire du XVIII^e siècle, en l'église de Prilly (1977), n'endommagea heureusement pas trop gravement l'édifice, ni son célèbre décor peint par Louis Rivier (278). Il en alla de même, pour le clocher de Saint-Sulpice en juillet 2001 (279) tandis que l'église de Pully, hélas, fut presque entièrement consumée en avril 2001 par un feu, lui aussi d'origine criminelle (280).

L'accident survenu au bâtiment du Grand Conseil vaudois ne vient donc que s'ajouter à une longue liste. S'il constitue une indéniable atteinte à l'intérêt historique et typologique de l'édifice, sa valeur symbolique, qui ne fait aucun doute dès sa construction, n'en demeure pas moins intacte.

Nous avons montré l'intérêt :

- des importants témoins de maçonneries médiévales, à partir du XIII^e siècle. Ces murs attestent, à cet emplacement, l'habitation de hauts dignitaires de l'évêché, voire des évêques eux-mêmes ;
- de la présence de l'ancien atelier de la Monnaie, établi vers 1803 ;
- des éléments disparus de la salle du Grand Conseil ;
- et surtout de la remarquable la façade d'apparat, aux références multiples, avec sa curieuse salle du «péristyle».

Nous avons aussi mis en évidence le fait que, dans le contexte helvétique, le bâtiment du Grand Conseil vaudois était le plus ancien et le mieux conservé des édifices parlementaires de la Suisse du XIX^e siècle. En véritable phœnix, il renaîtra de ses cendres, à l'image de l'antique temple de la Concorde, à Rome, où se discutaient les affaires publiques. Comme le rapportent déjà Vitruve (281), puis Palladio (282), ce monument ayant été consumé par un incendie, il fut reconstruit «au nom du peuple et du Sénat romain», ainsi que le proclamait fièrement son inscription : S.P.Q.R. INCENDIO CONSUMPTUM RESTITUIT (fig. ●●● 66).

Ce qui reste de l'ancien bâtiment du Grand Conseil est encore d'un grand intérêt. La façade principale dégage une impression d'équilibre, de sérieux et d'harmonie, reflétant, en quelque sorte, cette période pionnière du jeune canton de Vaud, où tout, ou presque, était à créer, même si c'était avec fort peu de moyens. Le début du XIX^e siècle, à bien des égards, apparaît aujourd'hui comme très dynamique, en dépit - ou peut-être à cause même ! - des nombreuses difficultés rencontrées. Le travail accompli par les élus des premières législatures vaudoises, ainsi que par leurs fonctionnaires et mandataires, est immense, non seulement dans le domaine législatif, administratif et éducatif, mais aussi au niveau des infrastructures, telles que les routes et les bâtiments publics.

A l'ère troublée, parfois exaltée, de la République Helvétique, a succédé en 1803 une période de travail acharné (283) pour construire et développer notre société moderne, qu'il fallait libérer des multiples entraves de l'Ancien Régime. On pourrait appliquer au chef-d'œuvre d'ALEXANDRE PERREGAUX les lignes que Jean Starobinski consacra d'une manière plus générale à l'art de la fin du XVIII^e siècle:

[...] au lieu de l'innocence ignorante du bien et du mal, commencerait le règne d'une *vertu* victorieuse du mal et riche d'une expérience tourmentée. De même, à l'indépendance anarchique de l'origine, le *Contrat social* substitue la *liberté*, consentie par des consciences éclairées (284).

Il nous paraît indispensable, en conséquence, que les études pour une nouvelle salle du Grand Conseil intègrent avec souplesse les éléments majeurs de ce site historique (les maçonneries médiévales, l'ancienne voûte de la monnaie, et surtout le frontispice original avec son péristyle). Dans la mesure où il est avéré que la préservation des racines culturelles d'une société est un facteur de stabilité sociale (285), la conservation de ces éléments sera une manière de

rattacher le présent au passé et de témoigner, symboliquement, de la pérennité des structures de l'Etat.